

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 31 Octobre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 octobre

La Chambre adopte l'amendement de M. de Mahy sur lequel la commission et le gouvernement s'étaient mis d'accord et qui a pour objet d'inscrire un crédit de 100,000 francs destinés à favoriser la colonisation française à Madagascar.

On a adopté à mains levées, malgré les critiques de M. Royer (de l'Aube), et après une réputation de M. Georges Berger, le projet déposé par ce dernier qui concède l'emplacement de l'ancienne Cour des comptes à la Société qui devra y édifier un palais d'exposition des Arts décoratifs.

M. Dumay reprend la discussion de l'interpellation entamée mardi par M. Castelin, adressée au ministre des travaux publics et relative aux accidents répétés survenus sur les chemins de fer.

D'après l'orateur et les documents qu'il fournit à l'appui de sa thèse, ces accidents auraient pour cause l'observation des règlements par les Compagnies, la faiblesse du ministre à l'égard de celles-ci qu'il laisse abuser de leur personnel d'aiguilleurs et de mécaniciens au point que ces hommes, excédés par un travail de dix-huit heures, deviennent incapables de remplir convenablement leur service.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, dit qu'il ne peut adresser aux Compagnies des injonctions tumultueuses et soutient que l'accident de l'autre jour est dû à la grève que les ouvriers de chemins de fer ont faite il y a six mois.

M. Laur reproche au ministre de n'avoir pas imposé aux Compagnies les traverses métalliques dont l'étranger et l'Allemagne notamment « jouissent », dit-il, depuis longtemps.

M. Jourde demande qu'on rende responsables des accidents, au point de vue pénal et au point de vue pécuniaire, les administrateurs des Compagnies des chemins de fer. (Approbation sur plusieurs bancs.)

L'interpellation est close par l'adoption de l'ordre du jour pur et simple auquel s'était rallié le ministre.

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

M. Dreyfus dépose un projet de loi tendant à la séparation des Églises et de l'État.

Après un débat assez vif, la proposition est retirée par son auteur.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 65

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE

A PARIS

XV

L'ASILE DE NUIT

— Je joins donc ma prière à la sienne.

— Je ferai tout mon possible pour vous être utile dans ce sens, et j'espère n'être pas trop longue à vous procurer un emploi convenable. Vous resterez avec Mme Stemmlé jusqu'à ce que nous vous ayons trouvé quelque chose.

La tante et la nièce assurèrent la directrice de leur gratitude, et retournèrent dans la grande salle où elles s'occupèrent de leur mieux à divers travaux d'intérieur.

Dans l'après-midi, elles furent de nouveau appelées dans le cabinet de la directrice.

— Dépêchez-vous, leur dit la surveillante chargée de les avertir, c'est sans doute pour vous présenter à la nouvelle dame patronesse qui vient d'arriver.

Elles se hâtèrent d'obéir à cette invitation.

SÉNAT

Séance du 29 octobre

Le Sénat vote à l'unanimité de 244 votants le crédit de 1,200,000 francs pour les victimes des inondations.

LES VIANDES SALÉES

On aborde la discussion du projet de loi relatif aux droits sur les viandes salées. On sait que le gouvernement propose 20 francs par 100 kilos et que la commission demande 25 francs. Enfin, plusieurs membres de la gauche républicaine comptent demander un droit de 30 francs.

L'urgence, demandée par M. Jules Roche et appuyée au nom de la majorité de la commission des douanes par son président M. Jules Ferry, est déclarée.

M. Fresneau combat longuement le projet de loi, tant au point de vue de l'hygiène qu'au point de vue des intérêts de l'agriculture.

M. Cornil, ne s'occupant que de la question scientifique, s'attache à démontrer que la trichinoïse constatée dans les porcs américains n'est nullement dangereuse quand la viande de porc est suffisamment cuite.

M. de Sal n'est pas aussi rassuré que M. Cornil. Il réclame le maintien de la prohibition : c'est encore un moyen plus sûr.

M. Jules Roche déclare que le gouvernement demande un vote purement douanier et qu'il accepte la responsabilité du vote de ce projet devant le pays. Le ministre démontre qu'en Angleterre et en Belgique les viandes américaines entrent en franchise et en grand nombre, sans occasionner aucune maladie. Tous les corps savants, consultés, ont conclu que l'importation des viandes salées d'Amérique ne présentait pas de dangers pour la santé publique.

Le ministre ajoute que ce n'est pas contre les viandes américaines qu'il faut se prémunir, mais contre les viandes allemandes qui sont trichinées et qui entrent librement en France. Nous n'avons aucune raison de continuer une prohibition qui n'existe pas dans les autres pays. Nos relations commerciales avec les États-Unis en souffriraient.

M. de Lareinty combat vivement le projet de loi.

L'orateur trouve étrange que le gouvernement ne demande que 20 francs, alors que le droit exigé par l'Amérique sur les viandes étrangères est de 67 francs.

Après quelques mots de M. Franck-Chauveau, rapporteur, le Sénat décide, par 179 voix contre 64, qu'il passera à la discussion de l'article.

Assise dans un fauteuil, une jeune femme, vêtue élégamment, les attendait, la figure soigneusement voilée.

— Voici les deux personnes dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, dit la directrice restée debout.

La dame patronesse leva son voile.

C'était Mme Dornach.

La mère Fanfare fit une révérence polie sans humilié.

Quant à Rosa, elle demeura un instant interdite, ne sachant si elle devait avancer ou reculer. Elle se rappelait que la jeune femme s'était montrée un peu froide à son égard, lorsqu'elle avait quitté Remiremont pour retourner au Hohwald.

— Pourvu que le souvenir de M. Léon Charmoy ne l'indispose pas contre moi ! pensa-t-elle avec inquiétude.

Elle fut bientôt rassurée.

Mme Dornach lui tendit la main de la façon la plus cordiale, et l'attirant doucement :

— Bonjour, Mademoiselle, lui dit-elle avec un sourire gracieux, je suis heureuse que mon premier devoir, en entrant dans cette maison, soit de me mettre entièrement à votre disposition. C'est une amie sincère que vous retrouvez aujourd'hui, croyez-le bien.

La jeune fille rougit de plaisir.

— Mais, avant de pousser plus loin l'entretien que nous devons avoir ensemble, continua Mme Dornach, permettez-moi de m'occuper d'abord de Mme votre tante. Je suis chargée par le comité de féliciter notre chère directrice de son choix.

C'est avec joie que nous attachons à notre œuvre un cœur aussi élevé que le vôtre ; les dames

L'amendement Cordelet, de 30 fr., est repoussé. Le droit de 25 fr., établi par la commission et accepté par le gouvernement, est adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

INFORMATIONS

Les fêtes de Brest

Brest, 29 octobre.

Une délégation des élèves du lycée s'est embarquée à 10 heures au pont Gueydon. Elle se composait des élèves Féret, Anselin, Wibrak, Mesuy et Oblin. Un des plus jeunes élèves du lycée les accompagnait, portant un magnifique bouquet. En remettant au commandant du *Minine* le bronze destiné au grand-duc Alexandre, M. Féret, élève de mathématiques, a prononcé une allocution patriotique, dans laquelle il a déclaré que la jeunesse française offrait à la jeunesse russe, en la personne de son chef, le grand-duc Alexandre, un modeste souvenir de son affection et de sa gratitude.

Puis, il a terminé ainsi : « Ce bronze dira à ces amis lointains qu'on peut compter sur nous, qu'aucune fibre ne s'est relâchée en nos cœurs et que, pour défendre notre liberté et notre honneur comme pour défendre la liberté et l'honneur de ceux qui nous aiment, nous donnerons jusqu'au dernier effort notre pensée et la dernière goutte de notre sang. Vive le tzar ! vive la Russie ! vive la marine russe ! »

Ce bronze, intitulé : *Quand on voudra !* représente un officier français qui tient une main au drapeau et l'autre à l'épée. Il a été remis au commandant Plye dans un drapeau tricolore en soie, sur lequel sont brodés ces mots : « Les élèves du lycée de Brest ».

* * *

Le comité civil brestois s'est rendu, aujourd'hui, à bord du *Dmitri-Donskoi* et du *Minine* pour inviter les commandants, les officiers et une délégation des équipages au banquet qu'il doit donner. Il est allé ensuite à bord du *Marengo*, inviter l'amiral Gervais.

* * *

L'amiral Gervais vient d'envoyer deux belles corbeilles de fleurs au commandant du *Minine* et au commandant du *Dmitri-Donskoi*. Ces corbeilles sont entourées d'un ruban tricolore, sur lequel on lit : « *Marengo*, division du Nord ». Les commandants du *Minine* et du *Dmitri-Donskoi* les ont fait placer au milieu du salon.

d'Alsace-Lorraine sont fières d'acquiescer envers vous une partie de la dette de la France. Nos abandonnées trouveront en vous un exemple de patriotisme et d'honneur. L'admirable dévouement avec lequel vous avez soigné nos blessés pendant la guerre, le courage héroïque que vous avez déployé sur les champs de bataille, nous sont de sûrs garants de votre sollicitude pour nos pauvres sœurs d'Alsace et de Lorraine. En acceptant le modeste emploi que nous vous offrons, vous rendez un service de plus à la patrie et à l'humanité.

— Madame, répondit militairement la mère Fanfare, vous avez de moi une opinion beaucoup trop flatteuse. Jadis, j'ai fait ce que je devais, maintenant je ferai ce que je pourrai, voilà tout.

— A présent que vous voilà gardienne de notre asile, intervint la directrice, le moment est venu de vous rendre le dépôt que vous m'avez confié.

Elle prit dans le tiroir de son bureau une croix d'honneur et, l'attachant elle-même sur la poitrine de la mère Fanfare :

— Rien ne vous empêche de la porter désormais, ajouta-elle.

La vieille se mit à verser des larmes de joie.

— C'est donc fini, s'écria-t-elle, les humiliations et la misère ! Ma chère croix, j'étais bien obligée de la cacher pour tendre la main !

Mme Dornach reprit la parole.

— C'est à mon tour, fit-elle, de vous demander une faveur. Concoctez-vous à ce que votre nièce reprenne chez moi, à Paris, l'emploi qu'elle y a déjà occupé à Remiremont ?

En Alsace

Deux français ont été arrêtés par des gardes forestiers allemands dans les environs de Schirmeck. On les accuse de braconnage. Cependant aucun d'eux ne portait d'armes. Les prétendus braconniers sont dans la prison de Schirmeck ; ils protestent contre leur arrestation, qui selon eux, aurait eu lieu sur le territoire français.

Etudiants Russes et Allemands

Une collision sanglante vient de se produire à Dorpat, gouvernement de Livonie, entre Allemands et Russes. Avant-hier les étudiants russes de l'Université de Dorpat donnaient un bal au bénéfice de leurs camarades pauvres. Vers la fin du bal, les étudiants allemands de la corporation Curonia-Courlande, ivre de bière et de schnaps, se mirent à insulter les dames russes qui assistaient à cette fête, et l'un d'eux, le baron Drachenfels, poussa la grossièreté jusqu'à lacérer les vêtements de la femme du juge de paix. Une bagarre s'ensuivit, qui se termina par l'expulsion des étudiants allemands.

Mais bientôt, ils revinrent en nombre, armés de rapières et de revolvers. Une bataille en règle s'engagea alors, les Allemands, très existés, entonnèrent le *Wacht am Rhein* et poussèrent le cri de : Vive l'empereur Guillaume. Les Russes, de leur côté, pour répondre à leurs agresseurs chantèrent l'hymne russe et la *Marseillaise*. L'excitation croissant, les revolvers partirent tout seuls, et, après quelques coups échangés, les Allemands durent battre en retraite.

Mis en gout par leur victoire, les étudiants russes se rendirent en masse au siège de la corporation « Curonia », et là, ils se mirent en demeure de dévaster complètement les locaux, cassant, brisant tout et, finalement, mettant le feu à la maison.

Hier, les Russes recommencèrent. Plusieurs maisons appartenant aux Allemands et plusieurs habitations d'étudiants allemands furent mises à sac. La police, jusqu'à présent, est impuissante à rétablir l'ordre. On attend l'arrivée de la troupe mandée télégraphiquement. Le nombre des morts et des blessés est inconnu jusqu'à présent.

L'entente Franco-Russe

Saint-Petersbourg, 29 octobre.

Les journaux louent unanimement le discours de M. Ribot.

Les *Novosti* observent que le ministre français actuel a contribué puissamment à affermir les rapports de la France et de la Russie par le tact et la réserve admirables avec lequel il a agi, après avoir choisi le moment favorable.

— Je crois bien que j'y consens ! et toi, fillelette ?

Rosa ne répondit pas, prise d'un scrupule délicat.

L'image de Léon Charmoy venait de se représenter à son esprit. Fréquentait-il toujours la maison de M. Dornach ? et, dans ce cas, serait-il sage de s'exposer à rencontrer ce jeune homme ? les bruits malveillants qui avaient couru jadis ne se reproduiraient-ils pas ? Devait-elle accepter sans crainte de réveiller les susceptibilités de Michel ? Que dirait-il, à son retour, en apprenant qu'elle avait revu le Parisien ? D'autre part, si les assiduités de Léon Charmoy n'avaient pas cessé auprès de Mme Dornach, si leur conduite était devenue, de compromettante, coupable, se résignerait-elle au rôle de témoin aveugle, complaisant peut-être ?

La jeune femme s'aperçut de l'hésitation de la vertueuse orpheline. Elle en devina sans peine le motif avec son tact tout féminin.

— J'ai plus que jamais besoin d'une demoiselle de compagnie, dit-elle. A Remiremont, nous avions quelques relations, mais à Paris, je n'en ai pas encore. Nous ne connaissons ici que M. Léon Charmoy, qui a quitté la France pour voyager au loin. Les dernières nouvelles que nous avons reçues indirectement de lui, nous ont appris qu'il était en Russie, sur le point de se marier, je crois. Bien que M. Dornach ait abandonné la direction de son usine à Remiremont, il est toujours l'homme affairé que vous avez connu. Je vis donc seule, retirée, et votre société qui m'était agréable autrefois, me sera encore plus précieuse.

Les *Novosti* constatent qu'en affirmant solennellement leur inébranlable résolution de sauvegarder conjointement la paix européenne et leurs propres intérêts, la France et la Russie ont paralysé l'influence pernicieuse de la triple alliance et diminué sensiblement son importance.

Le *Nouveau Temps* espère que l'évident avantage pour la France de conserver le ministère actuel l'emportera sur toutes les considérations de partis.

La mine aux mineurs

Saint-Etienne, 30 octobre.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, un crédit de dix mille francs pour le syndicat des mineurs de la Loire, qui a acheté les mines de Monthieux. Ce vote a été accueilli par des applaudissements frénétiques des nombreux ouvriers qui assistaient à la délibération du conseil municipal.

L'Union de la Paix

Milan, 30 octobre.

Mercrèdi, les membres de l'Union lombarde de la paix ont donné, en l'honneur de M. Frédéric Passy, un banquet auquel assistaient MM. Mussi, député; le colonel Missori; Porro, Moneta, Luzzato, etc... MM. Moneta, Mazzoleni, Mussi et Frédéric Passy, ont successivement pris la parole. M. Frédéric Passy, dans une réplique chaleureuse, a affirmé la fraternité de la France et de l'Italie et démontré que personne en France ne songeait à la restauration du pouvoir temporel du pape. L'assemblée a ensuite envoyé à la Société française d'arbitrage un télégramme de congratulations au sujet de la séance de la Chambre des députés française, si favorable à l'établissement de l'entente cordiale avec l'Italie.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, le *Journal du Lot*, ne paraîtra pas mardi.

La manufacture de tabacs

Dans la séance du conseil municipal tenue jeudi, M. le maire de Cahors a communiqué au conseil la dépêche suivante adressée par M. le ministre de l'intérieur à M. le préfet du Lot :

« Monsieur le préfet,

» Conformément au désir que vous m'avez exprimé, je suis intervenu auprès de M. le ministre des finances pour appuyer la demande formulée par le conseil municipal et par un grand nombre d'ouvriers de Cahors, en vue d'obtenir la création dans cette ville d'une manufacture de tabacs.

» Malgré mes instances répétées, il n'a pas paru possible à mon collègue de donner satisfaction à la demande des pétitionnaires.

» Je crois devoir d'ailleurs mettre sous vos yeux les considérations exposées dans la réponse qui m'a été adressée.

» Le nombre des manufactures de tabacs est largement suffisant pour répondre actuellement à tous les besoins, à moins de modifications prochaines, mais improbables, qui se produiraient dans le développement de la consommation, l'administration des finances ne saurait songer à créer, d'ici longtemps, un nouveau centre de fabrication.

» Je crois devoir ajouter que nos établissements d'importance moyenne n'occupent guère

Rosa n'était pas moins fine que la jeune femme.

Elle comprit la signification cachée de ce petit discours prononcé tout exprès pour la décider.

— Je suis trop heureuse, dit-elle en souriant, que vous vouliez bien m'employer encore. Je mettrai, comme par le passé, tout mon zèle à vous être agréable.

— Alors, c'est convenu, fit Mme Dornach en se levant, tout est donc pour le mieux. Embrassez votre tante, ma chère enfant. Je vous emmène tout de suite.

Mme Stemmlé et sa nièce se jetèrent dans les bras l'une de l'autre, regrettant d'être si tôt séparées.

— Il est bien entendu, ajouta l'aimable jeune femme, que Rosa m'accompagnera dans cette maison toutes les fois que mes fonctions m'y appelleront, et ce sera souvent. Quant à l'héroïque mère Fanfare, nous serons toujours fiers, mon mari et moi, de la recevoir.

Après avoir, avec la directrice, définitivement installé la nouvelle gardienne de la maison, Mme Dornach invita Rosa à l'accompagner.

L'orpheline, qui était entrée vagabonde à l'asile, en sortit contente et tranquille, emportée dans le joyeux coupé de Mme Dornach. Elle était seulement un peu honteuse de se trouver si pauvrement vêtue à côté d'une dame si riche et si élégante.

Tout de suite cependant elle fut mise à son aise par les paroles simples et affectueuses de sa compagne, qui la traitait comme une sœur.

qu'une cinquantaine d'ouvriers et que l'adoption de la mesure projetée ne donnerait, dans ces conditions, qu'une bien faible satisfaction au desiderata de la population ouvrière de la ville de Cahors.

» Mais, dit en terminant M. le ministre des finances, je puis vous donner l'assurance que si, dans un avenir plus ou moins éloigné, la consommation venait à se développer au point de rendre nécessaire la création d'une nouvelle manufacture, les titres de la ville de Cahors à être désignée comme siège de cet établissement seraient examinés avec le plus grand intérêt. »

MANIFESTATION OUVRIÈRE AU MONUMENT GAMBETTA

Le Comité d'organisation de la manifestation des Travailleurs de Cahors prévient ses amis qu'il ira déposer sa couronne au Monument, dimanche matin, 1^{er} novembre, à 9 heures précises. On se réunira devant l'hôtel-de-ville.

Il espère que beaucoup de camarades se joindront à lui afin de rendre plus imposant le témoignage de profonde gratitude des ouvriers de Cahors à Gambetta.

BACCALURÉAT

La Faculté des Lettres de Toulouse avait engagé les candidats appelés sous les drapeaux en novembre à indiquer ce fait sur leurs demandes. Très peu de candidats ayant rempli cette formalité, la Faculté invite *tous ceux qui se trouvent sur le point de rejoindre*, à en donner immédiatement avis au Secrétariat, en indiquant la date exacte du départ.

PLANTS AMÉRICAINS

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vu la délibération du comité d'études et de vigilance contre le phylloxéra, en date du 17 octobre 1891.

Informe les propriétaires du département que le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra tient à leur disposition les plants américains venant des pépinières départementales aux conditions suivantes :

Boutures

Riparia (toutes variétés).....	Gratuitement.
York's Madeira le cent.....	0 50
Viala id.....	0 50
Solonis id.....	0 50
Rupestris id.....	0 50
Cynthiana id.....	0 50
Herbemont id.....	0 50
Jacquez id.....	0 50
Plants de collection id.....	1 »

Plants racinés

Riparia le cent.....	2 50
York's Madeira id.....	5 »
Viala id.....	5 »
Solonis id.....	5 »
Rupestris id.....	5 »
Plants de collection id.....	6 »

Les demandes devront être adressées à M. le Directeur des pépinières départementales, rue Ste-Claire à Cahors, avant le 15 décembre prochain; elles devront mentionner le nombre et la nature des plants (racinés ou boutures), et indiquer les variétés désirées; elles seront, en outre, accompagnées de l'avertissement pour l'acquit des contributions directes, que le demandeur aura reçu au commencement de la présente année,

Elle est encore plus charmante qu'autrefois, pensa Rosa avec bonheur.

Mme Dornach habitait un petit hôtel dans la rue Pergolèse.

Pour y arriver, de la rue Saint-Charles, il fallut une demi-heure, que Rosa employa à recommencer le récit de ses tristes aventures, fait déjà la veille à sa tante, disant les choses telles qu'elles s'étaient passées, sans haine contre la fatalité qui s'était acharnée contre elle.

Sa bienfaitrice fut touchée de sa douce philosophie presque autant que de ses malheurs.

Quand elles arrivèrent rue Pergolèse, Mme Dornach la fit entrer dans un petit boudoir-serre orné avec un goût exquis et rempli de plantes rares.

Elles s'y assirent l'une à côté de l'autre sur un élégant canapé.

Rosa ne pouvait rassasier sa vue des merveilles qui l'entouraient. Jamais elle n'avait été témoin d'un tel luxe.

— Oh ! Madame ! dit-elle avec admiration comme c'est beau ici ! Cela me semble étrangement doux de me trouver transportée sans transition dans ce ravi-sant milieu, après tant de misère !

— Vous avez bien souffert, ma pauvre enfant, répondit Mme Dornach, mais à présent que vous m'avez fait vos confidences, c'est à mon tour. J'ai eu, moi aussi, des chagrins, et je suis heureuse de pouvoir m'épancher dans une oreille aussi discrète. Confiance pour confiance. Laissez-moi vous raconter des choses qui m'étouffent. Il me semble que j'aurai recouvré la paix de mon âme quand je vous aurai dit mon secret.

Comme la jeune fille la regardait, surprise d'un

ou, à défaut, d'un extrait du rôle de l'impôt foncier délivré par le percepteur.

Après le 15 janvier, les expéditions seront faites successivement et dans l'ordre des demandes à tous ceux qui n'auront pas fait connaître leur intention de prendre livraison sur place à Cahors, pour les trois arrondissements.

Après le 1^{er} mars, les plants qui n'auront pas été réclamés pourront être distribués à d'autres agriculteurs.

Le comité ne prend l'engagement de remplir les commandes que dans la mesure des plants dont il pourra disposer, surtout pour les plants racinés dont il ne possède qu'une très petite quantité.

Les plants de collection sont :

Alvey, Brandt, Canada, Clinton, Cunningham, Delaware, Elvira, Gaston Basile, Humboldt, Othello, Noah, Rulander, Senasqua, Taylor, Wilder, Black-July, Cinérea, Cordifolia, Oporto, Professeur-Planchon, Triumph, Vitis-Canadensis, Franklin.

Cahors, le 28 octobre 1891.

Le préfet du Lot,
Henri ARNAUD.

ACTE DE PROBITÉ

Un mandat-poste a été trouvé jeudi, à Cahors par le sieur Tranier, marchand de journaux. Ce mandat a été déposé au bureau de police, où il est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

ASSISES

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre, s'ouvriront à Cahors, le lundi, 9 novembre, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. de Goubaud, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Galup, juges au tribunal de première instance de Cahors.

Voici la liste des jurés :

Jurés titulaires

MM. Delfour Henri, limonadier à Cahors; Pezet Emile, propriétaire au Mas d'Irenne, commune de Bédier; Lucie Jean, propriétaire à Saint-Cirq-Lapopie; Cassagne Louis, propriétaire à Bonne-Costes, commune de Calès; Sourzat Jean, propriétaire à Lozeral, commune de Cuzance; Mazarguil, cultivateur au Bastit, commune de Saint-Hilaire; Fau Henri, notaire à Labro, commune de Corn; Lalo, Jean, limonadier à Aynac; Cangardel Charles, avocat à Cahors; Lacabane Louis, boulanger à Lacapelle-Marival; Couderc Pascal, notaire à Salviac; Gaillard Jean, propriétaire à Chanou, commune de Limogne; Souques Auguste, pharmacien à Montcuq; Morand Bernard-François, notaire à Gignac; Griffel Antoine, négociant à Gramat; Sicart Alexandre, maire de Belfort; Roques Charles, propriétaire-avocat à Gigouzat; Pinsac Guillaume, huissier à Souillac, Planche François, propriétaire à Payrignac; Fillion Edmond, négociant à Saint-Céré; Granier Antoine, capitaine en retraite à Gourdon; Reygasse Marie-Charles-Ernest, pharmacien à Lacapelle-Marival; de Gavardie Armand, directeur des contributions directes à Cahors; Valette Joachim, maire de Labastide-Marnhac; Pradié Edmond, maire d'Espédaillac; Robert Marie-Louis, percepteur à Labastide-Murat; Loubières Jean, maire de Mauroux; Fréja ille Urbain, agent-voyer à Lalbenque; Flauja; Albert, propriétaire à Cène-

telles explosion de confiance, elle reprit avec une teinte de mélancolie :

— Vous avez dû me trouver bien coquette, bien légère, autrefois à Remiremont !

— Madame, répondit Rosa, je ne me suis pas permis de vous juger. Vous ne m'avez jamais fait apercevoir que de votre bonté.

— Cette fois vous ne dites pas toute la vérité, fit Mme Dornach en la menaçant gentiment du doigt.

— Je vous assure...

— Non, Mademoiselle, vous êtes beaucoup trop intelligente et surtout beaucoup trop droite... Pour parler franchement, ne vous êtes-vous pas sentie gênée quelquefois par l'attitude... singulière de M. Léon Charmoy ?

— J'ai pensé que vous lui plaisiez et qu'il ne vous déplaisait pas, mais je ne vous ai pas crus un seul instant capables, lui, de trahir l'hospitalité d'un honnête homme, vous, d'oublier vos devoirs d'épouse.

— Je suis d'autant plus heureuse que vous ayez eu cette opinion, que vous ne vous êtes pas trompée. Effectivement, M. Léon Charmoy éprouvait pour moi un sentiment... plus tendre qu'il ne l'eût fallu et j'avoue que son élégance, son esprit, son courage ne m'avaient pas laissée indifférente. M. Dornach est beaucoup plus âgé que moi. La vie de province est d'une monotonie désespérante, et l'ennui est un conseiller pernicieux.

Mon mari n'est pas seulement un excellent cœur c'est encore une intelligence très fine sous une enveloppe un peu épaisse. Ent-il conscience des dangers que me faisaient courir l'ennui dans lequel je me débattais ! Fussent tout simplement sa

vières; Brassac Marie-Augustin, propriétaire au Mas-de-Laurent, commune de Crayssac; Lherm Guillaume, maire de Saint-Céré; Septfons Jean-Baptiste, propriétaire à Faugères, commune de Gramat; Calmeilles Charles, docteur-médecin à Cazals; Navarre Jean, maire de Corn; Castagné Gustave, docteur-médecin à Latronquière.

Jurés supplémentaires

MM. Ligonie Edouard, vétérinaire à Cahors; Rivière Elie, représentant de commerce à Cahors; Couailhac Pierre, négociant à Cahors; Sers Antoine, ex-greffier du tribunal de commerce de Cahors.

ELECTIONS CONSULAIRES

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 décembre 1883, la liste générale des électeurs du ressort du tribunal de commerce de Cahors est déposée, à dater de ce jour, au greffe de ce tribunal, et la liste spéciale de chacun des cantons du ressort, au greffe de chacune des justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, les ayant droit compris dans l'article 1^{er} de la loi pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment omis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration faite sans frais, au greffe de la justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

L'enseignement agricole

On vient de distribuer aux députés le rapport de M. Rey sur les diverses propositions de loi relatives à l'organisation de l'enseignement agricole.

M. Rey propose d'instituer un double enseignement : l'un préparatoire, classique; l'autre exclusivement technique, pratique et spécial. Le premier sera institué à trois degrés: à l'école normale primaire, à l'école primaire, à l'école à cours complémentaire, à l'école primaire supérieure, au collège communal et même au lycée, à la Faculté des sciences. Le second est établi dans les fermes-écoles, les écoles pratiques, spéciales ou régionales, les écoles pratiques supérieures ou nationales et l'institut agronomique.

La réforme serait appliquée graduellement et la période de transition serait longue. L'administration procéderait avec méthode; elle s'inspirerait de la loi et demanderait aux Chambres chaque année, les crédits nécessaires, à mesure que le personnel se formerait et que les vœux des communes l'exigeraient.

La classe de 1890

Voici la répartition exacte par armes du contingent de la classe 1890, telle qu'elle vient d'être arrêtée par le Ministre de la Guerre.

Infanterie 120,656 hommes; cavalerie 17,596; artillerie 24,943; génie 3,800; train 3,930; administration 6,575.

Prévisions de non-valeurs, 6,337 hommes.

Le total du contingent est donc de 185,837 appelés, dont 52,715 serviront un an et 133,122 serviront deux ou trois ans.

Les troupes des bataillons légers d'Afrique ne seront pas appelées avec celles destinées à l'armée régulière du 19^e corps, mais dans le courant de décembre seulement.

bonté et son affection pour moi qui lui inspirèrent l'idée de me créer une existence plus conforme à mes goûts ? Je ne saurais répondre à ces deux questions que je me suis posée bien des fois. Toujours est-il qu'un jour il m'apprit qu'il avait vendu son usine et qu'il était prêt à me conduire bien loin de ce Remiremont qui m'était insupportable. Je lui en sus un gré infini, et aussitôt je demandai à venir habiter Paris. L'excellent procédé de M. Dornach causa un revirement dans ma pensée. Je sentis croître l'amitié et la vénération que j'avais pour lui. Les assiduités de M. Charmoy me parurent moins agréables et je le regrettai avec plus de froideur. Lui-même se montra graduellement moins empressé. Un beau jour nous nous expliquâmes franchement. Je lui dis que j'aimais mon mari. Il me répondit que mon aveu soulageait sa conscience.

» L'ég r comme beaucoup d'hommes de son âge, il n'avait pu s'empêcher du faire la cour à une femme jeune et désirable, mais, petit à petit, des remords l'avaient envahi.

» Il s'était convaincu que les sentiments qu'il éprouvait pour moi étaient des plus sérieux.

» Alors, dans sa loyauté, des scrupules l'avaient saisi. Il s'était demandé si ce n'était pas agir en lâche que d'essayer de détourner une honnête femme de ses devoirs.

(A suivre.) A. SIRVEN. ET A SIÉGLÉ.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 29 octobre

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Larnaudie Louis, 40 ans, journalier à Cahors, délit de pêche, 10 fr. d'amende.
Garibat Jean-Baptiste, 35 ans, propriétaire à Cénévières, a chassé sans permis, 25 fr. d'amende.

Laborie Pierre, de Maxou, inculpé de vol et de menace d'attentat sous condition, est relaxé.

Catus

Un grand marché spécial pour la vente des noix, châtaignes et pommes se tiendra à Catus, le jeudi cinq novembre.

Le Maire,
CAMBORNAC.

Figeac

Par arrêté de M. le Recteur d'Académie de Toulouse, en date du 28 octobre, M. Henri Lagarde, bachelier de l'enseignement spécial est chargé à titre de suppléant des fonctions de répétiteur stagiaire au collège de Figeac, pendant la durée du congé accordé pour l'année scolaire 1891-92, à M. Bouyssou, appelé sous les drapeaux.

Gourdon

Accidents. — Un enfant de 4 ans, appartenant aux époux Carret, cultivateurs près de Gourdon, a été pris dans l'engrenage d'une machine à battre. Il a expiré quelques instants après des suites de ses blessures.

— Un pauvre aveugle, qui revenait de la gare, a été violemment heurté par une voiture. Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Pick-pocket. — La gendarmerie a arrêté en flagrant délit de vol à la tire un individu qui venait de soustraire un porte-monnaie contenant 110 fr. Ce pick-pocket, à qui la foule voulait faire un mauvais parti, était sorti depuis 8 jours de la prison de Villeneuve.

Crayssac

Dans la nuit du 27 au 28 octobre trois poules ont été volées au sieur Louyue, Pierre, propriétaire à Crayssac.

La gendarmerie croit avoir découvert le coupable.

Montauban

Duels. — A la suite d'une violente polémique, une rencontre a eu lieu, mardi, dans les environs de Montauban, entre M. Cazals, rédacteur au Ralliement de Tarn-et-Garonne et M. Lapérouse, directeur du Patriote.

Le combat a duré près d'une heure ; il y a eu douze reprises, après lesquelles, aucun des adversaires n'ayant été blessé, les témoins ont mis fin au combat.

— Un deuxième duel a eu lieu, mercredi à 9 heures, entre M. Lapérouse et M. de La Fargue ; à la douzième reprise M. Lapérouse a été blessé au poignet droit, et, par ce fait, le directeur du Patriote étant dans un état d'infirmité, le combat a pris fin.

Un utile travail

La Société française d'hygiène vient de publier, sous les auspices des docteurs Péan, Péter et de Pietra-Santa, un petit placard contenant les conseils pratiques pour les soins à donner aux victimes d'accidents en attendant l'arrivée du médecin.

Cette feuille est divisée en trois colonnes : la première contient les accidents les plus fréquents la seconde imprimée en rouge, les pratiques à éviter, la troisième les soins à donner. Comme le faisait remarquer dans une dernière réunion le Dr Peter, c'est surtout sur les manœuvres à éviter qu'il faut attirer l'attention du public : dans un cas extrêmement fréquent, par exemple celui de la syncope, on a la mauvaise habitude de mettre le malade sur son séant, la tête haute ; il faut, au contraire, le coucher sur un plan horizontal, la tête basse.

Ce document devrait être affiché dans tous les endroits publics ; on peut se le procurer à Paris, 30, rue du Dragon, au siège de la Société où il est délivré gratuitement.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 24 au 31 octobre 1891

Naissances

Ourtal Léon, rue du Lycée, 38.
Gaubert Amélie, rue Ste-Barbe.
Fourastié Pierre, rue Lastié, 11.
Truan Gabrielle, rue Fénelon, 18.

Mariages

Rabanel Charles, et Linon Marie.

Décès

Vayssières Marie, 52 ans, ép. Lagrille (hospice).
Caussil François, cultivateur, 72 ans, Toulousque
Gauthier Justin, terrassier, à l'hospice.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 1^{er} NOVEMBRE

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénelon)

Le Troubadour (pas redoublé) Sellenick.
Jane (polka) Tourneur.
Toast à l'Alsace (valse) Sénéé.
Le pré au Clers (fantaisie) Hérold.
Stella (mazurka) Gungl.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — et plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Excursions aux Stations d'hiver des Pyrénées

Arcachon, Pau, Biarritz Salles-de-Béarn

Tarif spécial A n° 41 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salles-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située à 500 kil. au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire
1^{re} classe 95 fr. — 2^e classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 60 fr. — 2^e classe 45 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 octobre 1891 : Pontsevrez : Taled enrichi et ruiné. — Pierre Maël : Quand on aime (suite). — Fabre : Mademoiselle de Malavieille (suite). — B. Allard : Les Flibustiers (suite). — André Valdès : Les Trésors des Vaincus (suite). — Alexis Bouvier : Les de Berny (suite).

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1608^e livraison (31 octobre 1891). — A travers l'Arménie russe, Karabagh. — Vallée de l'Araxe. — Massif de l'Ararat, par M^{me} B. Chantre, officier d'académie. — (1890). — Texte et dessins inédits. — 11 dessins exécutés d'après nature par l'auteur.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 173, rue Saint-Honoré, — PARIS (25^e ANNÉE)

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN

ETRANGER : DIX FRANCS

SOMMAIRE DU N° 43

La situation. — Comité de défense des chemins portugais. — Informations financières. — La baisse des obligations Espagnoles. — Vendez les Fonds Etrangers. — La baisse des actions des grands Chemins de fer français. — Rente hongroise 4 % or. — Renseignements utiles. — Quebrada Railway Land and Copper Company. — Les oppositions sur les Fonds Etrangers. — Le canal de Panama. — Les actions de la Banque de France. — Chemin de fer Koursk-Char-kow-Azow. — Opérations à terme. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Petite correspondance.

TIRAGES

Ville de Paris, emprunt municipal de 1871. — Crédit foncier de France : Obligation communale 4 % 1875 ; Obligations foncières de 500 fr. 3 % 1883 ; Bons de l'Exposition universelle de 1889 ; Compagnie des eaux de la banlieue de Paris ; Société des immeubles de France ; Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône ; Compagnie continentale Edison ; Société gaz et eaux ; Banque hypothécaire de France ; La Capitalisation ; Compagnie générale Transatlantique ; Compagnie parisienne de voitures « l'Urbaine » ; Compagnie du gaz de Gand.

AU PROPHÈTE

PLANACASSAGNE

Boulevard Gambetta, 91, en face le Monument

CAHORS

Fabrique de couronnes funéraires

EN PERLES, MÉTAL ET IMMORTELLLES

Réparation de vieilles couronnes

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

ORIFLAMME PRODUITS SUPERIEURS **AURORE**
D'ECLAIRAGE
En Bidons de cinq Litres
PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR
Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA n° LAMPES et VEILLEUSES

Connaissez-vous un autre produit similaire, qui dispose de lettres comme la suivante ?

Taulignan (Drôme), le 9 février 1891. — J'ai expérimenté très souvent les Pilules suisses, j'en ai été très satisfait. Je vous donne l'autorisation de livrer mon appréciation à la publicité car vos Pilules suisses m'ont toujours réussi dans ma clientèle et je suis très heureux de vous en féliciter.

Dr CORRENSON, médecin cantonal.

Bourse de Paris

Cours du 30 octobre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	96 »
3 0/0 amortissable.....compt.	94 95
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	96 20
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 80

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4620 »
CRÉDIT FONCIER.....	1245 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	480 »
COMPTOIR N ^o D'ESCOMPTE.....	542 50
EST (Chemin de Fer).....	896 25
LYON.....	1470 »
MIDI.....	1250 »
NORD.....	1757 50
ORLÉANS.....	1472 50
OUEST.....	1035 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1405 »
CANAL DE SUEZ.....	2700 »
CANAL DE PANAMA.....	27 »
Etablissements DECAUVILLE.....	300 »

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché a été très mouvementé. On attaque les fonds étrangers les uns après les autres, mais tout cela aura une fin et on reprendra d'autant plus vivement que la réaction aura été plus violente. Le 3 0/0 est à 96, le nouveau à 95. Certaines feuilles recommencent leur attaque contre le Crédit foncier. Ce sont des coups d'épée dans l'eau, l'action se relèvera vite.

La Banque de Paris est à 747,50. La Banque d'Escompte est à 442,50.

La Société générale est à 481,25 avec une augmentation de bénéfices de 77,000. Le Lyonnais est calme à 795. Le Crédit mobilier n'attend qu'une légère éclaircie pour reprendre.

Au cours de 520 les actions des voies ferrées économiques représentent du 4,80 0/0, comme on le sait cette société a des intérêts considérables dans les chemins de fer de St Etienne Firminy Rive de Gier et extensions.

Les recettes de septembre 1891 sont en augmentation de 11,032,80, sur la période correspondante de 1890. Le bénéfice net du dernier exercice a été de 1,333,000 soit 6 1/4 du capital.

Nos grands chemins sont un peu lourds. Les obligations des chemins de fer économiques sont à un cours qui doit attirer l'attention de l'épargne. Les fonds étrangers ne sont toujours pas brillants. Après l'Extérieure on attaque l'Italien, mais l'Italie est dans une bien autre situation que l'Espagne, et surtout que le Portugal. Les vendeurs pourront bien avoir à s'en repentir.

En Banque, l'Alpine se trouve entraînée par la lourdeur du marché de Vienne. L'action Morena est à 102,50.

L'action Fortis reprend à 50 fr. Les divergences qui avaient existé dans le syndicat sont en voie de s'aplanir.

L'obligation Porto-Rico se négocie à 205. L'obligation Linares à Almería cote 190. Les travaux de cette ligne sont poussés avec activité.

Nous avons, à propos de l'émission qui va se faire prochainement du chemin de fer national de l'Equateur, appelé l'attention de nos lecteurs sur cette République. La prospérité de ce pays est absolument indiscutable et nous n'en voulons pour preuve que les chiffres suivants : les exportations qui se chiffrent en 1889 par une quantité de produits divers de 5.281.550 quintaux, ont atteint en 1890 6.967.020 quintaux. Une seule chose manquait au pays c'est un réseau de chemins de fer, car il n'existe jusqu'à présent qu'une seule ligne d'une longueur de 57 milles. Or cette lacune va se trouver comblée par la prolongation de cette ligne jusqu'à Rio-Bamba.

C'est pour subvenir aux dépenses de cette construction que le gouvernement de l'Equateur a autorisé la compagnie des chemins de fer à émettre 103000 obligations de 500,5 au prix de 427 fr.850

Comme nous l'avons dit une partie de cette émission est destinée à la conversion des obligations Guyaquil sur la valeur desquelles il est inutile de revenir.

Nos lecteurs ont vu par les renseignements officiels reçus de Lima quelle était la richesse de la mine d'or Electra. Cette mine ne peut être comparée qu'à celle de Mont-Morgan en Australie. L'ingénieur de la Cie annonce son départ de Lima pour Electra.

Il ne nous reste donc plus maintenant qu'à attendre les résultats de ses premiers travaux bien que les communications antérieurement faites par la chambre de commerce de Lima ce sujet consacrent de la façon la plus positive tout ce que nous avons déjà affirmé sur cette affaire.

Au surplus comme nous l'avons déjà dit la société financière 22, place Vendôme à Paris communique à toute demande tous les renseignements sur cette affaire.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE

DE BIENS DE MINEURS LES ÉTRANGERS ADMIS

Fixée au dimanche vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à deux heures du soir, à Lalbenque, en l'étude et pardevant M^e Guilhem, notaire à Lalbenque, commis pour recevoir les enchères.

Sur la poursuite de Delle Marie Bach, sans profession, célibataire, domicilié aux Pouzargues, commune de Cremps, agissant comme tutrice légale, en sa qualité d'aïeule maternelle des enfants mineurs, Casimir, Laurence et Julie Sembel, issus du mariage du sieur Sembel, Joseph et de Marie Bach, domiciliés quand vivaient audit lieu de Pouzargues, commune de Cremps, ayant M^e Auguste Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Par jugement rendu le quinze septembre dernier, enregistré; le tribunal civil de Cahors, a homologué une délibération du conseil de famille desdits mineurs et ordonné la vente des biens immeubles ci-après désignés, appartenant aux dits mineurs.

Le cahier des charges dressé par M^e Guilhem, notaire à Lalbenque, pour parvenir à la vente desdits biens immeubles, a été déposé en son étude pour être tenu à la disposition du public.

Par exploit de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, sous sa date, enregistré, le sieur Barel Baptiste, cultivateur, domicilié à Pouzargues, commune de Cremps, pris en qualité de subrogé tuteur desdits mineurs, a été sommé dans le délai légal d'en prendre connaissance et d'assister si bon lui semble à la vente dont il s'agit.

DESIGNATION

DES BIENS A VENDRE

EN TROIS LOTS COMPOSÉS COMME SUIV, ET MISES A PRIX FIXÉES PAR LE JUGEMENT SUS-ÉNONCÉ :

PREMIER LOT

Le premier lot, comprendra :

1° Un article en nature de bois, formant le numéro 291 du plan cadastral de la commune de Concots, section F, situé au lieu dit Verbal, d'une contenance de soixante-quatorze ares huit centiares.

2° Un article en nature de terre labourable, situé au même lieu de Verbal, formant le numéro 299 dudit plan, même section F, et d'une contenance de quatre-vingt-trois ares quatre-vingt-quatorze centiares.

3° Un autre article en nature de pâture, sis au même lieu de Verbal, commune de Concots, d'une contenance de huit ares cinquante centiares formant le numéro 298 dudit plan, même section.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... 800 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot, comprendra :

1° Un article en nature de terre labourable situé au lieu dit Croix de Soulié, commune de Concots, section F, numéro 478 du plan cadastral, d'une contenance de quinze ares quatre-vingt-dix centiares.

2° Un article en nature de bois situé au même lieu, formant le numéro 467 du même plan et d'une contenance de cinquante-deux ares quatre-vingt-huit centiares.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400 fr.

TROISIÈME LOT

Enfin le troisième lot, comprendra :

1° Un article en nature de terre labourable situé au Pech de Labeille, commune d'Escamps, numéro 657 section E, du plan cadastral de cette commune et d'une contenance de dix ares quarante centiares.

2° Une pâture sise au lieu dit Lasserre, commune d'Escamps, section E, numéro 656 dudit plan et d'une contenance de cinquante-cinq ares dix-neuf centiares.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300 fr.

Tous les biens immeubles ci-dessus énumérés et décrits, sont situés, savoir :

Ceux formant les premier et deuxième lots, dans la commune de Concots, et ceux formant le troisième lot, dans la commune d'Escamps, le tout canton de Lalbenque, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Conformément au jugement précité, et aux clauses, charges et conditions, du cahier des charges qui sera dressé par ledit M^e Guilhem, notaire, et déposé en son étude avant le jour fixé pour la vente, les frais exposés pour y arriver viendront en diminution de prix, et les adjudicataires seront tenus de le payer entre les mains de M^e Mazières, avoué poursuivant, dans la quinzaine qui suivra le jour de l'adjudication.

M^e Mazières, avoué et M^e Guilhem, notaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant, Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-onze F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

FONTENELLES (Doubs)

Les **Pilules Giequel** m'ont été très utiles contre les douleurs rhumatismales; il semblait parfois qu'on m'arrachait les os. Les reins aussi étaient attaqués. Ces excellentes **Pilules Giequel** ont sans doute dissipé des Humeurs adhérentes aux muscles et aux nerfs, car dès lors et à mesure que je le prenais, je n'en ai presque plus souffert du tout, j'étais très sujette à la constipation, et les divers purgatifs me laissaient un feu dans le corps et des douleurs de reins, tandis que les **Pilules Giequel** (1 fr. 50 la boîte) agissent doucement et ne donnent ni coliques ni échauffement, ni fatigue. J'ai retrouvé des forces et bon appétit.

Sœur M. J. à Fontenelles.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse					De Toulouse à Paris					
	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express 1 ^{re} classe.		Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Expr. 1 ^o , 2 ^o , 3 ^o cl.	Express	Omnibus.
PARIS.....	départ. 12 ^h 40 ^m	9 ^h 21 ^m	7 ^h 40 ^s	5 ^h 8 ^m	TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^m	2 ^h 30 ^m	6 ^h 30 ^m	6 ^h 15 ^m	9 ^h 25 ^m
BRIVE.....	arrivée. 1 ^h 10 ^m	6 ^h 45 ^m	7 ^h 50 ^m	5 ^h 17 ^m	MONTAUBAN.....	3 ^h 24 ^m	4 ^h 30 ^m	7 ^h 30 ^m	7 ^h 30 ^m	10 ^h 50 ^m
Noailles.....	1 ^h 25 ^m	—	8 ^h 5 ^m	—	Fonneuve.....	—	4 ^h 43 ^m	—	—	7 ^h 43 ^m
Chasteaux.....	1 ^h 35 ^m	—	8 ^h 15 ^m	—	Albias.....	—	4 ^h 51 ^m	—	—	7 ^h 51 ^m
Gignac-Cressensac.....	1 ^h 48 ^m	—	8 ^h 28 ^m	—	Réalville.....	—	4 ^h 59 ^m	—	—	7 ^h 59 ^m
SOULLAC.....	arrivée. 2 ^h 8 ^m	7 ^h 26 ^m	8 ^h 48 ^m	5 ^h 58 ^m	Caussade.....	3 ^h 49 ^m	5 ^h 11 ^m	7 ^h 58 ^m	—	8 ^h 11 ^m
CAZOULÈS.....	départ. 2 ^h 14 ^m	7 ^h 29 ^m	8 ^h 53 ^m	6 ^h 1 ^m	Borredon.....	—	5 ^h 21 ^m	—	—	8 ^h 21 ^m
Lamothe-Fénelon.....	2 ^h 35 ^m	—	9 ^h 14 ^m	—	Montpezat.....	—	5 ^h 38 ^m	—	—	8 ^h 38 ^m
Nozac.....	2 ^h 45 ^m	—	9 ^h 24 ^m	—	Lalbenque.....	—	5 ^h 53 ^m	—	—	8 ^h 54 ^m
GOURDON.....	3 ^h 10 ^m	8 ^h 3 ^m	9 ^h 36 ^m	6 ^h 32 ^m	Cieirac.....	—	6 ^h 1 ^m	—	—	9 ^h 2 ^m
Saint-Clair.....	3 ^h 22 ^m	—	9 ^h 58 ^m	—	Sept-Ponts.....	—	6 ^h 13 ^m	—	—	9 ^h 14 ^m
Dégagnac.....	3 ^h 33 ^m	—	10 ^h 9 ^m	—	CAHORS.....	arrivée. 4 ^h 32 ^m	6 ^h 21 ^m	8 ^h 46 ^m	6 ^h 5 ^m	9 ^h 30 ^m
Thédirac-Peyrilles.....	3 ^h 45 ^m	—	10 ^h 20 ^m	—	départ. 4 ^h 38 ^m	6 ^h 30 ^m	8 ^h 54 ^m	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	3 ^h 54 ^m	—	10 ^h 29 ^m	—	Espère.....	—	6 ^h 44 ^m	—	6 ^h 20 ^m	9 ^h 44 ^m
Espère.....	4 ^h 5 ^m	8 ^h 41 ^m	10 ^h 40 ^m	7 ^h 13 ^m	Saint-Denis-Catus.....	—	6 ^h 57 ^m	—	6 ^h 33 ^m	9 ^h 57 ^m
CAHORS.....	départ. 4 ^h 20 ^m	8 ^h 47 ^m	—	7 ^h 20 ^m	Thédirac-Peyrilles.....	—	7 ^h 11 ^m	—	6 ^h 48 ^m	10 ^h 11 ^m
Sept-Ponts.....	4 ^h 31 ^m	—	—	—	Dégagnac.....	—	7 ^h 20 ^m	—	6 ^h 57 ^m	10 ^h 20 ^m
Cieirac.....	4 ^h 47 ^m	—	—	—	Saint-Clair.....	—	7 ^h 29 ^m	—	7 ^h 6 ^m	10 ^h 29 ^m
Lalbenque.....	4 ^h 56 ^m	—	—	—	GOURDON.....	5 ^h 23 ^m	7 ^h 44 ^m	9 ^h 43 ^m	7 ^h 23 ^m	10 ^h 43 ^m
Montpezat.....	5 ^h 7 ^m	—	—	—	Nozac.....	—	7 ^h 53 ^m	—	7 ^h 32 ^m	10 ^h 52 ^m
Borredon.....	5 ^h 20 ^m	—	—	—	Lamothe-Fénelon.....	—	8 ^h 2 ^m	—	7 ^h 42 ^m	11 ^h 1 ^m
Caussade.....	5 ^h 31 ^m	9 ^h 31 ^m	—	8 ^h 4 ^m	CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 ^h 11 ^m	—	7 ^h 52 ^m	11 ^h 10 ^m
Réalville.....	5 ^h 40 ^m	—	—	—	départ. —	8 ^h 13 ^m	—	7 ^h 54 ^m	11 ^h 12 ^m	—
Albias.....	5 ^h 48 ^m	—	—	—	arrivée. 5 ^h 47 ^m	8 ^h 20 ^m	10 ^h 7 ^m	8 ^h 2 ^m	11 ^h 19 ^m	—
Fonneuve.....	5 ^h 56 ^m	—	—	—	départ. 5 ^h 50 ^m	8 ^h 25 ^m	10 ^h 11 ^m	8 ^h 8 ^m	11 ^h 25 ^m	—
MONTAUBAN.....	6 ^h 11 ^m	9 ^h 58 ^m	—	8 ^h 30 ^m	Gignac-Cressensac.....	—	8 ^h 54 ^m	—	8 ^h 40 ^m	11 ^h 54 ^m
TOULOUSE.....	arrivée. 7 ^h 55 ^m	11 ^h 10 ^m	—	9 ^h 29 ^m	Chasteaux.....	—	9 ^h 5 ^m	—	8 ^h 51 ^m	12 ^h 4 ^m
					Noailles.....	—	9 ^h 13 ^m	—	9 ^h 3 ^m	12 ^h 12 ^m
					BRIVE.....	arrivée. 6 ^h 32 ^m	9 ^h 28 ^m	—	9 ^h 16 ^m	12 ^h 27 ^m
					départ. 7 ^h 1 ^m	—	—	—	12 ^h 49 ^m	—
					PARIS.....	arrivée. 4 ^h 37 ^m	—	—	11 ^h 38 ^m	—

École de Notariat de Toulouse

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat.
Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de Notaire, à Paris.
Cours d'Enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines.
Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre. La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'École de Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.

LE COURRIER DES MODES PARISIENNES

12 pages - 15 centimes

plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés.

Feuilletons. Causerie médicale par M^{me} le D^r BERTILLON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES?

décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (56 pages), le journal simple : 2^{fr} 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^{fr}. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANS & C^{ie}, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON - Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 - LYON



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies. Flacon de 1^{fr} 50 et 2^{fr} 50 avec instruction. Se défile des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur THICARD, dit aussi Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en

Macos carrés plats, Etiquettes jaunes. — Remarque bien ces détails pour ne pas être trompé.